



Amiens, le 18 juin 2020

Communiqué de presse

Coronavirus - COVID19

Organisation de la fête de la musique ce dimanche 21 juin Les concerts et rassemblements sont soumis à autorisation



La préfète de la Somme et la maire d'Amiens ont appelé les organisateurs d'évènements à la plus grande vigilance. Toute organisation, placée sous leur responsabilité, les oblige à prévoir les mesures permettant de respecter les règles de distanciation sociale et les gestes barrières pour concilier cette fête avec la lutte contre le covid-19.

Afin de garantir la sécurité de toutes et tous, la fête de la musique intégrera ainsi les normes sanitaires en vigueur et ne devra pas créer de rassemblement physique non autorisé.

La fête pourra se dérouler comme suit :

Des concerts pourront avoir lieu dans les lieux autorisés à accueillir du public, dans le respect des règles sanitaires et sous la responsabilité du dirigeant du lieu et de l'organisateur. Pour les bars, cafés et restaurants, l'organisation de concerts relève de la responsabilité de l'exploitant du lieu : ils sont déconseillés dès lors qu'ils sont susceptibles de générer des rassemblements non maîtrisés sur la voie publique.

Les rassemblements de plus de 10 personnes étant interdits sur le domaine public, les **concerts spontanés ne sont pas autorisés**. Néanmoins, les manifestations **sur la voie publique** peuvent faire l'objet d'un régime dérogatoire qui nécessite **une autorisation préalable de la préfecture**, après déclaration par l'organisateur et dès lors que les conditions d'organisation permettent de garantir le respect des règles sanitaires.

La préfète de la Somme rappelle que toute mesure pourra être prise afin de mettre fin aux activités organisées sans autorisation et/ou qui ne respecteraient pas les règles sanitaires et en appelle au civisme et au sens des responsabilités, individuel et collectif, pour que soient respectés les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale. A cet effet, des patrouilles préventives seront mises en place par les forces de l'ordre.